



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 septembre 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie et en session ordinaire, le vendredi 30 septembre 2011, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Député - Maire de COURS LA VILLE.

Madame Madeleine MATHY a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.
Appel des membres du Conseil Municipal : 20 présents, 7 absents dont 4 procurations, soit 24 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

Monsieur le Maire présente au nom des membres du conseil municipal ses plus sincères condoléances à Mme JACQUET pour le décès de sa maman et à M. CANET pour celui de son papa.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – 2^{ème} adjoint

Le Conseil à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif, en application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2°) ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – 2^{ème} adjoint

Le Conseil à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3°) INTERCOMMUNALITE– Rapport annuel d'activités 2010 de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE - 2^{ème} adjoint

Le Conseil à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2010 sur l'activité de la Communauté qui sera mis à la disposition du public.

4°) FINANCES COMMUNALES – Approbation de l'avenant n°3 du contrat triennal d'aménagement 2008-2010 – Département du Rhône – Commune de Cours La Ville

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE - Député - Maire

M. le Maire expose que lors de sa séance du 17 juin dernier, le Conseil Général a fixé pour 2011 le taux

d'aide à la commune de Cours La Ville à 30 % au lieu de 25 % pour 2010, de ce fait cette décision induit une modification de ce document tout en maintenant le montant initial de l'enveloppe attribué à la collectivité. Bien évidemment cette proposition est présentée avec le même montant annuel de subvention.

M. GASCON explique ne pas s'y retrouver dans les modalités d'application de ce contrat triennal, en effet, il devait être d'une durée de 3 ans et perdure depuis 6 ans, c'est le 2^{ème} avenant et la 4^{ème} version. Il se demande où est la bonne nouvelle quant à la modification du taux d'aide, l'enveloppe restant la même. Cela suppose-t-il qu'il faille revenir sur certaines opérations comme c'est le cas pour le stade de la rivière.

M. VERCHERE explique que ce changement n'est pas du fait de la commune, et que ce taux est établi par le Conseil général en fonction de critères bien spécifiques. Certes si ce n'est pas une bonne nouvelle, ce n'est pas non plus une mauvaise nouvelle. En effet, les communes du Rhône ont la chance de se trouver dans un département qui finance leurs investissements et leur fonctionnement ce qui est rare lorsque l'on compare avec les autres départements de notre pays. De plus, il estime que, dans le contexte économique actuel, les aides du département sont correctes.

M. GASCON ne remet pas en cause les décisions du Conseil Général, il se demande seulement en quoi cette modification du taux est bénéfique pour la commune.

M.VERCHERE précise que cette décision décale dans le temps certaines opérations. Il rappelle qu'au moment de la rédaction du contrat, la commune essaie de planifier ses investissements, quelquefois en cours de contrat, des ajustements sont nécessaires, soit du fait de la commune ou du département, en l'occurrence ici du fait du département et des avenants doivent alors être signés.

M. GASCON regrette le décalage de certains projets.

M. VERCHERE précise que ces projets ne sont pas supprimés, ils sont juste reportés. Il indique que la rénovation des tribunes du stade est reportée car il n'y a pas d'urgence mais qu'il est prêt à le faire, si le Conseil Municipal le décide, mais sans subvention et donc avec la nécessité de faire un petit emprunt.

M. VERCHERE rappelle que la commune est financièrement extrêmement vigilante. Par exemple, la commune vient de demander au Conseil général la prise en charge des collégiens, lors de leurs déplacements vers les infrastructures sportives, alors que jusqu'à présent et depuis près de 20 ans ces frais étaient à la charge exclusive de Cours La Ville.

Gérer le budget de la commune est une attention de tous les jours, les investissements sont planifiés, et ce sans emprunt jusqu'à aujourd'hui, avec des plans de financement très précis. Actuellement, après avoir payé 20% de la maison de santé (VEFA), la commune possède encore 1 million d'euros de trésorerie

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant numéro 3 au contrat triennal 2008-2010,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.
- **DIT** que les dépenses seront inscrites aux budgets de la commune, en section d'investissement et de fonctionnement pour les services à la population.

5°) FINANCES COMMUNALES – Décision modificative n° 2

Exposé de Madame Cécile VERNAY-CHERPIN – 3^{ème} Adjointe

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE la décision modification n° 2 au budget primitif de la commune,

DIT que les crédits seront inscrits selon le tableau suivant :

Recettes		Dépenses	
-compte 024 (cession maison) :	131 000 €	Programme 107 compte 21571/820	
		-Acquisition pelle mécanique :	110 000 €
-programme 151 compte 1321/820		-programme 104 compte 2183/413	
Subvention enveloppe parlementaire	40 000 €	-Caisse piscine	25 000 €
		Programme 126 compte 2152/820	
		-Amendes de police	21 000 €
		Programme 106 compte 2188/020	
		-Acquisition défibrillateur	3 000 €
		Programme 131 compte 21318/414	
		-Boulodrome	2 000 €

TOTAL	171 000 €	Programme 130 compte 2138/411	
		- Acquisition d'immeuble	2 500 €
		Compte 020	
		- Dépenses imprévues	7 500 €
		TOTAL	171 000 €

6°) FINANCES COMMUNALES - Ouverture de crédits – budget maison de santé

Exposé de Madame Cécile VERNAY – CHERPIN - 3^{ème} Adjointe

En vue de régulariser les reliquats de centimes de la T.V.A., il est nécessaire de transférer des crédits sur le compte 658 pour comptabiliser les arrondis de T.V.A dans le budget « maison de santé ».

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits ci-dessous dans le budget annexe « maison de santé » :

<u>1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u>	<u>2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</u>
Cpte 658 : + 10 €	Cpte 758 + 10 €

7°) PERSONNEL COMMUNAL – Modification du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Exposé de Madame Cécile VERNAY-CHERPIN – 3^{ème} Adjointe

Le Conseil à l'unanimité

DECIDE d'accepter la révision, à compter du 1^{er} janvier 2012, du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la Commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, ce qui portera ce taux à :

- 3 %, pour le contrat concernant les agents affiliés à la CNRACL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion relatif à cette révision du taux de cotisation.

8°) FINANCES COMMUNALES – Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 18 novembre 2010

Exposé de Madame Annie DEVEAUX – 1^{ère} adjointe

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre des subventions prévues par la délibération du 18 novembre 2010 la somme suivante, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,30 € pour les séjours en centre de loisirs :

- 2 420.60 € au Centre Social de Cours La Ville au titre de l'accueil au centre de loisirs pour les mois de juillet et août 2011.

DIT que les subventions seront réglées directement aux associations concernées.

DIT que la somme de 2 421.00 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65745 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2011, sur lequel la dépense sera imputée.

9-1°) EQUIPEMENT SPORTIF – Mise à disposition de la piscine – Approbation de deux conventions

Exposé de Monsieur Jean-Paul CANET – 6^{ème} Adjoint

Monsieur le rapporteur expose à l'Assemblée Délibérante que la piscine municipale, destinée à accueillir le public, est mise à la disposition de différentes associations sportives en dehors des heures d'ouverture au public.

De ce fait, il convient d'établir une convention concernant la surveillance des baignades et l'enseignement de la natation en application de la réglementation en vigueur,

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à établir entre le « Nautic Club d'Amplepuis (69) », le « Groupement de la Retraite sportive de Chauffailles (71) » et la commune de Cours La Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents.

9-2°) EQUIPEMENT SPORTIF – Organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs au sein de la piscine dans le cadre scolaire - Convention entre l'Education Nationale et la Commune

Exposé de Monsieur Jean-Paul CANET – 6^{ème} Adjoint

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la natation scolaire, il est rappelé à l'Assemblée Délibérante que la commune met à la disposition des écoles utilisant la piscine de Cours La Ville, des personnels qualifiés dans le domaine de la natation scolaire, afin de permettre aux équipes pédagogiques des écoles de mener à bien certains projets.

De ce fait, pour définir les conditions d'interventions et les champs de collaboration, les contenus des apports respectifs, les conditions de mise en oeuvre et de suivi, les responsabilités respectives de ces personnels et des enseignants, il est indispensable d'établir une convention avec les Services Départementaux de l'Education Nationale.

Aussi, Monsieur le Maire, demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer cette convention à intervenir entre les Services Départementaux de l'Education Nationale et la Commune de Cours La Ville.

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre les Services Départementaux de l'Education Nationale et la Commune de Cours La Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

10°) FINANCES COMMUNALES - Versement d'un fonds de concours de la commune à la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy pour la réalisation d'une opération de voirie

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – 2^{ème} Adjoint

Il est proposé que la commune verse un fonds de concours à la CCPAT pour la réalisation de l'opération suivante :

- Réfection de la rue de Charlieu, dont le coût global des travaux s'est élevé à 162 267,42 € H.T.

Ils ont été réalisés et financés par la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy compétente en matière de voirie, qui sollicite aujourd'hui le versement du fonds de concours financier de la commune,

- sachant que cette opération est subventionnée à hauteur de 40 566,86 € par le Conseil Général du Rhône,
- sachant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par la CCPAT, bénéficiaire du fonds de concours, soit 50 % de 121 700,56 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE :

- a) de proposer à la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy le versement d'un fonds de concours financier d'un montant de 60 850,28 € pour la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus, d'un montant global de 162 267,42 €.
- b) De fixer la durée d'amortissement sur 10 ans,

- c) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, et plus particulièrement le projet de convention ci-annexé.

DIT que ces crédits sont inscrits en dépenses d'investissement dans le budget 2011, sur le compte 20415/822.

COMMUNICATIONS DES ELUS

M. Le MAIRE

→ **Décision du maire N° 20/2011** – signature d'un marché à procédure adaptée avec l'agence BUREAU VERITAS, sise 16 chemin du Jubin à DARDILLY (69 571), proposant l'offre la mieux disante, d'un montant de 2250€ HT, correspondant aux besoins de la collectivité, pour la mission **SPS relative aux travaux d'aménagement du centre ville de la commune de Cours La Ville**.

→ **Décision du maire N° 21/2011** : Les offres économiquement les plus avantageuses, ayant obtenu la note finale la plus élevée, sont retenues pour les travaux d'aménagement paysager du centre ville de COURS LA VILLE, soit un coût total de travaux de **723 877,15 € H.T.**

Entreprises candidates	Estimation offre	Montant de l'offre HT	Notation sur 20
Lot 1 : Terrassements - Bordures - Voiries - Assainissement - Divers EIFFAGE	621 195,00	614 839,90 avec option	20
Lot 2 : Béton désactivé – Pavage SOLS CONFLUENCE SDC THIVENT	152 485,00	147 927,90 138 726,90 109 037,25	15,95 13,02 16,40

→ **Décision du maire N° 22/2011** : CONSIDERANT la nécessité d'allouer en section d'investissement, des crédits supplémentaires pour des « travaux effectués d'office pour le compte de tiers » article 4541, (travaux d'entretien d'un terrain privé appartenant à Mr GRAIN Yves, après mise en demeure, suite à la délibération n° 12 du conseil municipal en date du 18/02/2011).

Il est décidé de virer un crédit d'un montant de 1 610,00 €,

- A prélever de l'article 020/NA « dépenses imprévues »
- A imputer à l'article 4541 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers »

→ **Décision du maire N° 23/2011** : Considérant la demande de location présentée par la SOCIETE EIFFAGE, représenté par Monsieur Guy ARTHAUD, la Commune de COURS LA VILLE (Rhône) a donné bail d'un an à la SOCIETE EIFFAGE, d'un logement, sis dans le bâtiment communal de la Poste, situé à COURS LA VILLE, 5, place de la Libération. Le loyer mensuel s'élève à 120 EUROS, payable à terme échu.

→ **Décision du maire N° 24/2011** : Suite à l'installation d'un nouveau chauffage individuel pour l'appartement de Madame ACHANTRE Marcelle, situé dans l'école maternelle « Jacques Prévert », Rue Docteur Sénac, la Commune de COURS LA VILLE approuve l'avenant n°1 au bail précaire en date du 1^{er} Février 2004 dans les conditions suivantes :

- Suppression Aliéna 6 – PRENEUR : Le chauffage étant assuré par la Commune dans cet immeuble, les frais en découlant seront payés mensuellement par le preneur, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2003.
- Modification Alinéa 5 – PRENEUR : Le preneur aura à sa charge la fourniture d'eau, d'électricité et de chauffage.

→ **Maison de santé** : Les travaux ont commencé. Signature de la Vente En Futur état d'Achèvement le 26 septembre.

→ **P.L.U** : L'enquête publique relative à la révision et la modification du P.L.U aura lieu à partir du mois de novembre.

→ **Achat d'un tracto pelle** : le tracto pelle de la commune ayant rendu l'âme, un marché à procédure adaptée, a été lancé début septembre. 3 offres sont parvenues en mairie. L'analyse des propositions est en cours.

→ **Signature de la vente de l'immeuble rue de Charlieu**, le 06 septembre pour un montant de 131 000 €, à la SCI JACAS située à GENOUILLEUX (01090) représentée par son gérant, Monsieur Guy CARTILLIER.

→ **Mission archivage terminée**. Cette mission, réalisée par le Centre de Gestion du Rhône, a eu lieu en collaboration avec les archives départementales du Rhône et le groupes de recherches historiques et archéologiques de Cours et de ses alentours.

Une première partie de la mission s'est déroulée de mars à juillet 2008, puis une deuxième partie de mai à septembre 2011. Pour un total de 102 jours.

Le coût total de cette mission s'est élevé à 26 674 €

Environ 420 mètres linéaire de documents ont ainsi été répertoriés et classés ou bien éliminés.

Ainsi, le grenier, n'apportant pas toutes les garanties idéales de stockage : poussière, variations de températures..., a été complètement vidé de l'ensemble des archives qu'il contenait. Tout est actuellement stocké dans une salle parfaitement adaptée au sous sol de la mairie.

Mme Justine MERCIER, du service administratif, a été formée afin d'effectuer les collectes des versements et un travail de préarchivage régulier au sein de la mairie.

→ **Ecole Léonard de Vinci** : le seuil de fermeture était atteint à la rentrée scolaire, la classe a été sauvée compte tenu des effectifs prévus à la rentrée 2012.

→ **Versement de subventions** : 40 000 € pour les locaux techniques de l'enveloppe parlementaire. 50 000€ de l'Assemblée Nationale pour le boulodrome et la même somme pour le barrage.

→ **Remerciements de la part des associations pour le versement de subventions** :

- FAVEC 69 / Association Départementale des conjoints survivants (70€)
- DJELIBA PRODUCTION (150€)
- SECOURS CATHOLIQUE (385€)
- Entente Ouest Lyonnais (345€)
- Centre Consulaire de formation professionnelle de l'Ain (35€)
- Lycée Agricole Ressins (175€)
- Association des Paralysés de France (70€)
- ASSM Collège
- La joie de Vivre (325€)
- Cours La Ville Animation (6000€)
- Service d'aide à domicile de Cours (6 500€)
- Maison familiale rurale des 4 vallées (35€)
- LACIM (420€)

→ **Remerciement de la Classe de CP de l'école Saint Charles pour la distribution de fruits**

→ **Elections** :

- **Les 22 avril et 6 mai 2012 : élections présidentielles**
- **Les 10 et 17 juin : élections législatives**

Mme DEVEAUX

→ **Les emplois d'été** se sont bien déroulés, les jeunes ont donné entière satisfaction. Les chefs de services sont remerciés pour l'encadrement et les conseils dispensés à ces jeunes recrues. Melle LAMBERT au lien social a été très appréciée tant dans le cadre des visites à domicile que de ses interventions au Florentin. Elle a également participé à l'accompagnement des sorties familles du centre social.

→ **Les contrats aidés** : la commission administrative s'est réunie le 20 juillet afin de pourvoir au remplacement de 3 contrats arrivés à terme, sans possibilité de reconduction par le Pôle Emploi. Ainsi, Mme NONY a été recrutée pour l'école Jacques Prévert, M. AULAS à la salle des sports, Mme JAUBERT à l'accompagnement des enfants de l'école Léonard de Vinci à la cantine et entretien des salles. 2 renouvellements exceptionnels ont eu lieu pour Mme PORTIER-LAY et pour Mme DEPIERRE.

- **Des cours d'informatique** auront lieu en mairie le :
 - Jeudi 27 octobre de 9h30 à 11h30 : découverte de l'ordinateur
 - Vendredi 25 novembre de 9h30 à 11h30 : achats en ligne
Inscriptions en mairie
- **Centre social** : M. PONT quitte le centre social de COURS LA VILLE, un nouveau directeur va être recruté avec l'aide de la CAF.
- **Le repas des anciens** aura lieu le dimanche 9 octobre à la salle de La Ville pour les + de 68 ans (co-voiturage possible).
- **Courrier de remerciement de l'aide à domicile** pour la subvention exceptionnelle de 6 300€
- **Enquête INSEE** : sur les relations familiales, des foyers de la commune devraient être contactés afin d'y répondre.
- **Distribution des annuaires** : la Société Solys est mandatée par les Pages Jaunes à compter du 7 novembre pour la distribution des annuaires. Renseignements en mairie.
- **Bilan 2010 de la saison touristique au Lac des Sapins** : plus de 33 000 voitures ont été enregistrées ainsi que 1711 abonnements (20€/an). Point jeunes : 1335 jeunes. Le projet de cabanes dans les arbres est presque terminé, les travaux de baignade biologique ont commencé. Les nouveaux chalets BBC (Basse Consommation) sont à la location. L'avenir de la gestion du camping se pose : actuellement en régie directe par la CCPAT, cette gestion pourrait être confiée en affermage à un particulier ou à une société.

M. LACHIZE

- **Les travaux de voirie concernant la dotation communautaire sont en cours de réalisation ou pour certains terminés :**
 - Carrefour Bvd de Coubertin, rue de Bellevue et entrée Intermarché et garage SAGG (problèmes fréquents de flaques d'eau)
 - Liaison goudronnée refaite entre la sortie du lotissement du Haut des Charrières et en direction du désenclavement qui aboutit au centre de secours. A noter que la commune est propriétaire d'une parcelle de 6 000m² au droit de cette route.
- **Les PATA 2011** (Point à Temps Automatique c'est-à-dire colmatage, des trous, creux et fentes de voiries causés par les intempéries, avec une couche de goudron enrobé, une couche de colle spéciale et du gravillonnage) :
 - VC n°8 (Les Bachasses) à la VC11 montée de Chavit
 - CR n°57 rue des Erables (chemin de la Leonie, village Bosland)
 - VC11 à Route du Cergne, lieu dit « La Garenne »
 - VCR n°46 + VCR4 Le Colombier
 - VC 16 de RD 64 à RD 64 E et VC 17 de RD 64 E à VC 16 aux Terres
 - De la RD 64 à la RD 8d : rue de Valissant Bas
 - VCR 25 chemin des Eversins
 - Chambardon de la ferme Besson aux Charrières
 - De la RD 64 à la limite de Sevelinges, chemin Bonnefond : reporté
 - De la RD8 à l'impasse Poizat Matray : reporté
 - VC2 de RD 8 à VC1 et VC1 de la RD 8 à RD 54 au Bas de Cours : reporté

Les travaux des chemins restant seront faits selon disponibilité du tonnage alloué.

- **L'eau et la rivière** : le Syndicat de rivières Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) propose aux écoles primaires de son territoire des prestations de sensibilisation à l'eau et aux milieux aquatiques dès cette rentrée 2011 et durant 5 ans. Ces interventions sont proposées gratuitement car prise en charge par le

SYRRTA et financées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de rivières Rhins Rhodon Trambouzan.

La Ligue de l'enseignement est missionnée pour animer deux demi-journées en classe sur un thème au choix et une demi-journée sur le terrain. Les thèmes proposés suivant les cycles : Ricochet, le Pays de l'eau, les économies d'eau, les poissons, le cycle de l'eau domestique, la station d'épuration et l'éco-consommation.

Une plaquette de présentation des animations ainsi qu'un bulletin d'inscription (à renvoyer avant le 30 octobre) ont été adressés à l'ensemble des écoles des communes du territoire du SYRRTA afin qu'elles s'inscrivent et bénéficient de cette opération.

→ **Barrage**

Le barrage intéressant la sécurité publique, la vidange décennale obligatoire vient d'être réalisée pour inspection et réparations Il s'agit de contrôler les fondations, créer le débit réservoir en vérifiant la chaleur de l'eau restituée, réparer les fissures du parement amont et rénover la galerie souterraine. Une estimation municipale a chiffré les travaux à environ 250 000 €, c'est pourquoi et compte tenu de la technicité du dossier, un marché à procédure adaptée, pour la maîtrise d'œuvre des travaux du barrage a été lancé.

Mme VERNAY – CHERPIN

→ **Conseil municipal enfants** : le conseil avait été mandaté afin d'être force de proposition dans la dénomination de certaines rues de Cours La Ville. Les enfants souhaitent venir présenter leurs choix devant les membres du Conseil.

Le 27 octobre une visite de l'Assemblée Nationale est organisée avec M. VERCHERE.

Rencontre avec les résidents du Florentin le 16 novembre.

Les actions futures du Conseil Municipal Enfants vont s'orienter vers l'environnement.

M. CANET

→ **Travaux du boulodrome** : le chantier est terminé, la toiture a été refaite, les luminaires et le chauffage ont été changés, ainsi que la ventilation. La réouverture est prévue dans une semaine.

→ **Aménagement du centre ville** : Les travaux ont commencé, la semaine du 19 septembre, au carrefour de la place du centre, ils vont continuer, en descendant la rue Clemenceau d'un côté puis de l'autre.

Le chantier se déroule bien dans le respect des piétons et des commerçants. La phase de terrassement est terminée, la pose des bordures a commencé au croisement.

La question du maintien de la cabine téléphonique se pose place du centre.

Le panneau de la CCPAT reste, par contre celui du cinéma va être changé.

Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis en présence de deux représentants des commerçants.

Mme MANARY

→ **Les rendez – vous de la culture** :

- le 8/10 : l'exposition l'Ecole autrefois se termine
- Le 15/10 à 15h M. VERCHERE présentera à la salle de La Ville le livre de M. FUSIL « La Ville » + vernissage de l'exposition consacrée aux peintres locaux.
- Le 22/10 Chant'Cours à la salle Paul Vallier présente le festival Choral
- Le 6/11 : grande dictée salle de l'orangerie, inscriptions dès 14h. Attention place limitées à 50.
- Le 12/11 : festival de la chanson française à la salle de l'orangerie

M. GEAY

→ **Travaux entrepris à La Ville, par le département** : aménagement d'une plate forme pour les bus à LEPARDET sur la départementale n°8.

→ **Travaux entrepris à La Ville, par la communauté de communes** : réfection terminée de la chaussée de la route du croisement de la rue des écoles au lotissement en Rossand. Reprise en enrobé dans la nouvelle cour de l'école Marcel Pagnol.

Travaux en cours PATA 2011 : voie communale 303 à la voie communale 309 des écoles à la Cime de Cours, voie communale 305 du chemin du Remblai jusqu'à sous les bois, voie communale 110 du hameau sous les bois à la maison Carbonel, voie communale 312 du hameau Lepardet au col de la Bûche, chemin rural 100 impasse maison Bourrelrier.

Les travaux des chemins restant seront faits selon disponibilité du tonnage alloué.

Afin de faciliter l'accès aux personnes âgées à la Salle Marguerite MITTOUX des travaux de remise en état de la chaussée sont engagé depuis l'entrée du parking Mayenson route de Lepardet à la dite salle.

→ **Travaux Ecole Marcel Pagnol** : une nouvelle cour toute neuve a accueilli les enfants en cette rentrée scolaire 2011. La surface a doublé, une séparation grillagée protège les petits des jeux plus sportifs des grands.

→ **Chasse de La Ville** : la construction et l'installation des 26 miradors, postes de tir surélevés, sont terminées pour un investissement de 3 000€. Ce projet permet de renforcer la sécurité des promeneurs en forêt. 25 nouveaux miradors restent à financer et installer afin de couvrir le territoire de chasse de La Ville.

→ **SAIEMVC** : outre la création d'un site internet, une plaquette de communication vient d'être éditée. Ce document présente l'ensemble du parc locatif de la SAIEMVC ainsi que les démarches à effectuer au futur locataire. Cette brochure disponible en mairie et sera largement diffusée auprès des entreprises et des collectivités.

M. LACROIX

→ **Les 8 et 9 octobre prochains : 150^{ème} anniversaire des Sapeurs pompiers de Cours La Ville**, parc Winslow, démonstration, défilé à 11h le dimanche...

QUESTIONS DIVERSES

Mme MATHY signale une fuite salle de l'orangerie.

M. VERCHERE et M. LACROIX annoncent que ce problème sera vérifié.

Mme MATRAY demande à ce que soit déplacé le panneau « sens interdit » vers la cabane des chasseurs de Cours.

M. VERCHERE propose de mettre un panneau « sens interdit, à 20 mètres ».

Mme DEPIERRE demande si les containers d'ordures ménagères sont lavés.

M. LACHIZE et M. LACROIX précise que oui, mais que cela coûte très cher car un camion spécial est nécessaire afin de récupérer l'eau sale.

M. GASCON rappelle que lors du précédent conseil il indiquait avoir travaillé à un plan de financement alternatif pour la maison de santé.

M. VERCHERE lui avait demandé de produire son plan de financement mais sans résultat.

M. GASCON fait observer que s'il se tournait vers un conseiller de la majorité pour lui demander de produire, séance tenante, les pièces d'un dossier ne figurant pas à l'ordre du jour, il le mettrait dans l'embarras d'une façon peu glorieuse, mais qu'il n'entend pas user des mêmes méthodes. Il rappelle qu'un plan de financement exhaustif supposerait une étude d'architecte préalable. Il présente les principes de ce qu'aurait été son plan de financement, plan qu'il avait travaillé avec M. MOREL, sur la base d'une étude réalisée par ce dernier en 2004, les indications de prix devant naturellement être réactualisées. L'originalité de ce montage réside dans sa partie fiscale. L'idée est que les praticiens créent une SCI et, pour constituer le capital, souscrivent un emprunt personnel (de 55 000 € à l'époque), ce qui permet à chaque associé, lors de la cession des parts, un volume imposable très faible. La SCI encaisse les loyers et les bénéfices remboursent l'emprunt. Les associés peuvent ainsi déduire les intérêts de l'emprunt personnel qu'ils ont contracté. La SCI n'assure que la construction de la structure et des plateaux, les aménagements intérieurs étant à la charge de chaque associé, ce qui permet de réduire d'autant le bénéfice taxable. Ce montage aurait permis à la commune de ne pas s'engager financièrement.

Par ailleurs, il lit deux études de sols réalisées à un moment où le projet ne comportait que deux étages. Elles font apparaître que les sols sont de mauvaise qualité (remblais, puis sables faiblement compacts au-delà des profondeurs accessibles aux engins de terrassement), ce qui interdit des fondations classiques et nécessite des fondations coûteuses. Il fait valoir que, dans ces conditions, le fait d'ajouter des étages et de la superficie a augmenté le prix. Il observe surtout que le terrain ne pouvait pas valoir 101 € le m², coût auquel la commune l'a pourtant échangé avec la SAIEMVC.

M. VERCHERE précise que les études de sol n'ont pas entraîné de surcoût pour la commune, le reste étant l'affaire d'HBVS.

M. VERCHERE et Madame VERNAY - CHERPIN prennent acte de ce plan de financement. Cependant, M. VERCHERE expose n'avoir jamais, entre 2004 et 2008, entendu que les professionnels de santé étaient prêts à investir personnellement dans un tel projet. En effet, beaucoup sont encore en location et n'ont jamais souhaité investir. La construction de la maison de santé leur apparaissait comme étant une bonne solution afin de mieux travailler ensemble et de mutualiser leurs moyens. Il rappelle que M. MOREL auteur de ce projet était à l'époque adjoint au maire et que, de mémoire, il n'y a jamais eu de débat en conseil municipal sur cette possibilité. Il indique à M. Gascon que ce débat, certes intéressant, arrive bien tard et qu'il ne comprend pas pourquoi l'opposition présente un plan de financement une fois que les travaux ont débuté et le plan de financement arrêté déjà depuis bien longtemps.

M. GASCON rappelle qu'à l'origine le projet ne devait rien coûter à la commune.

M. VERCHERE précise qu'en effet dans un premier temps il avait pensé que les loyers des praticiens seraient suffisants pour financer cet investissement. Cependant, afin de proposer des loyers plus attractifs et plus conformes à ce qui se pratique sur la commune, son idée est vite apparue incompatible au regard des exigences des praticiens, d'où un nouveau plan de financement. Il regrette d'ailleurs que ce débat sur le financement de la maison de santé n'ait pas eu lieu plus tôt notamment en 2009, il estime que c'est un peu trop facile aujourd'hui de venir avec un plan de financement alors même que les travaux ont débutés.

Il rappelle néanmoins que la commune va bénéficier de cette opération, qui a obtenu plus de 1 millions d'euros de subvention, avec un reste à charge d'environ 600 000 euros, des loyers d'environ 30 000 euros et que la commune devient propriétaire de 808 m² qui a une valeur, plus des annexes et deux garages, ainsi que l'aménagement du parking lié au bâtiment.

Il prend acte de leur proposition qui, puisqu'elle date de 2004, aurait pu être évoquée auparavant, notamment à l'occasion du premier plan de financement de 2008.

Il ne regrette pas que la commune ait fait le choix d'acheter 808 m², et de devenir propriétaire dans 55 ans de 8 logements. Le coût de la construction a considérablement évolué depuis 2004, et ce projet est difficilement comparable avec celui de l'opposition.

M. GASCON demande si une clause de remise en état est prévue au terme du bail.

M. VERCHERE explique que c'est à vérifier et assure qu'une copropriété est créée entre la commune et HBVS, cela représente l'assurance de voir des gros travaux s'effectuer dans quelques années si nécessaire.

M. VERCHERE demande à M. GASCON quelle était la superficie du bâtiment prévue dans le projet de M. Morel.

M. GASCON lui indique qu'elle était de 700m².

Mme VERNAY-CHERPIN pense qu'il est impossible, même en 2004, d'avoir la construction d'un bâtiment de 700m² pour 200 000 euros.

M. GASCON lui confirme la somme et les 700m² du bâtiment en précisant que l'intérieur est nu.

M. VERCHERE insiste qu'entre l'achat d'un terrain et la construction de 700 m² avec mise hors d'eau, hors d'air, ce projet lui apparaît impossible pour ce prix.

M. GASCON, reconnaît après plusieurs demandes insistantes de M. VERCHERE, qu'il s'est trompé et que c'est le terrain qui fait 700 m² et non le bâtiment.

M. VERCHERE clos le débat en regrettant qu'il n'ait pas eu lieu il y a au moins deux ans, et que la présentation par l'opposition de leur plan de financement n'ait pas été plus claire.

La séance est levée à 23h00

Le Député - Maire
Patrice VERCHERE